



PROCES VERBAL DU CONSEIL de COMMUNAUTE 28 avril 2011 - 19 h 00 Au siège

Sous la Présidence de Gérard LANDEMAINE, Président

Sur convocation du Président en date du 19 avril 2011

Sont présents : 29 membres

Procurations : 3

ONT DELIBERE : MM. LAMERE Jean-Luc, DITNER Mathieu, BOLORONUS Bernard, SCHNOEBELEN Jean-Marie, SCHITTLY Philippe, ANTZ André, THEVENOT André, QUIQUEREZ Alain, MUMBACH Paul, KOEGLER Oscar, DE PAULI Dominique, BAUR Roger, SCHMITT Pierre, LANDEMAINE Gérard (procuration de BIHR Virginie), CHRISTEN Jean-Louis, HAENNIG Jean-Marie, FLORIN Frédéric, BACH Guy, GENTZBITTEL Claude, DIETMANN Daniel (procuration de SUTTER Bernard), BIECHLIN Bertrand, STEMELEN Aurore, TRABOLD André (procuration de BISCHOFF Jean-Claude), Mme VIC Marie-Denise, GISSINGER François, CHATONNIER Gérard, PROB Anne, FREYBURGER Christian, WEBER Christophe. (29+3 procurations)

Excusés : MM. ROTH Jean-Luc, GUITTARD Franck, PFANZER Pascal, Mme BIHR Virginie (P), BICHOFF Jean-Claude (P), SUTTER Bernard (P), BARNABE Daniel (4 dont 3 avec procuration)

Absents : Mme Fabienne ULMANN, Thierry ROY, PEDUZZI Fernande WILLM Pierre, BENJAMIN Carole, SCHACHERER Emmanuel, FINK Jean-Luc, SCHERRER Thibaut, WIES Joël (9)

Assistent également :

- Mr Philippe GERARD, Trésorier
- Pour le personnel :
 - Mlle FREYBURGER-BUTTET Noémie
 - Mlle MONGODIN Audrey
 - Mme SCHILLING Sylvie
 - Mr BOETSCH Eric
- La presse : l'ALSACE et les DNA

Le Président ouvre la séance et remercie l'assemblée, le Trésorier et la presse pour leur présence.

APPROBATION COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 MARS 2011

Les membres présents approuvent le compte rendu de la réunion du Conseil de Communauté du 9 mars 2011, à l'unanimité.

ADJONCTION D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Le Président souhaite compléter l'ordre du jour, par l'adjonction d'un point 8.3 : Désignation d'un représentant pour le Comité Local d'animation et de coordination du Pays

du Sundgau - convention intégrée de Développement Durable (CIDD) 2011-2015. Il a été destinataire de la demande ce même jour et ne souhaite pas attendre le prochain Conseil, fixé au 30 juin 2011.

Les membres présents approuvent, à l'unanimité, l'adjonction de ce point à l'ordre du jour.

| | |
|----------------|--|
| POINT 1 | APPROBATION DES CRITERES pour la contribution Tourisme des Communautés de Communes au Syndicat Mixte du Sundgau |
|----------------|--|

Délibération n° C/2011/04/01

Dans sa séance du 15 février 2011, le Conseil du Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS) a approuvé les critères 2011 de répartition des contributions des Communautés à son fonctionnement et à ses actions. Ces critères doivent être approuvés par les Conseils des Communautés.

En 2011, les critères établissant les montants des participations des Communautés de Communes pour le Pays du Sundgau et pour l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat ne seront pas changés mais une nouvelle clé de répartition a été adoptée pour la Compétence Tourisme.

Le Président présente donc les clés de répartition relatives à la participation au fonctionnement du Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS) pour la compétence tourisme, à savoir :

↳ **Pour le Tourisme** la participation est nouvellement établie selon les critères suivants :

- $\frac{1}{4}$ par rapport à la population (nouveau critère)
- $\frac{1}{4}$ par rapport au potentiel (1/3 en 2010)
- $\frac{1}{4}$ par rapport au total des couverts des restaurants situés dans la Communauté (1/3 en 2010)
- $\frac{1}{4}$ par rapport au nombre total des possibilités d'hébergement dans la Communauté (1/3 en 2010)

A l'exception des Communautés d'Altkirch et du Jura Alsacien qui verseront chacune une participation exceptionnelle de 79 000 euros pour 2011.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **adopte** pour 2011 les critères de répartition précités pour la compétence tourisme du SMS;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tous les documents qui s'y rapportent.

POINT 2 BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE EN 2010**Délibération n° C/2011/04/02**

Les acquisitions et les cessions immobilières prises en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le Compte Administratif 2010.

Ces décisions ont été exécutées conformément aux délibérations du Conseil de Communauté (ou du Bureau par délégation).

Le Conseil de Communauté prend acte du bilan de la politique foncière 2010 pour :

- ▶ L'expansion économique
- ▶ Les réserves foncières
- ▶ Les équipements complémentaires
- ▶ Le tourisme

1. ACQUISITIONS

Aucune

2. CESSIONS

Expansion économique : ZA Hagenbach - vente par acte notarié du 19.07.2010, reçu par Me GARCIA, parcelle S.3 n° 24/2 d'une surface de 59,87ares pour un montant de 27381,54€HT, à la SCI DECO.

POINT 3 SPANC**3.1. Création du budget annexe « SPANC »****Délibération n° C/2011/04/03**

Dans le cadre de la compétence prise par La Porte d'Alsace Communauté de Communes de la région de Dannemarie :

2. Compétences optionnelles

d) « mise en place et gestion d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) »

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, approuve à l'unanimité, la création d'un budget annexe pour la mise en place et la gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Pour rappel, outre le budget principal, la Communauté de Communes compte à présent 3 budgets annexes :

- Pour le service d'ordures ménagères (M4)
- Pour les zones d'activités (M14)
- Pour le SPANC (M49)

3.2. Modalités de fonctionnement et délégation au Bureau

En préambule de la décision à prendre, Monsieur Daniel DIETMANN, Vice-président en charge du dossier, remercie les membres de la commission et l'agent de développement Mlle Noémie FREYBURGER-BUTTET, pour le travail qui a été fourni. Il rappelle que pour la CCPA, il s'agit du Service d'Assainissement Non Collectif et non de l'assainissement non collectif.

L'appel d'offres pour la prestation de service d'établissement des diagnostics est lancé et une présentation de ce service sera faite au public.

Mlle FREYBURGER-BUTTET Noémie prend la parole et présente les phases et échéances du service.

M. André THEVENOT : quel est le coût d'un diagnostic ?

M. Daniel DIETMANN : entre 225 et 550€ à ce jour. Les tarifs devraient diminuer après l'appel d'offres en cours. A ce jour, 10 candidats ont retiré l'offre.

M. André TRABOLD : il s'agit du prix pour un seul contrôle ?

Le Président : le tarif sera connu après l'ouverture des plis et l'attribution du marché. Le cabinet retenu pourra mutualiser les diagnostics et le coût devrait, vraisemblablement, être réduit.

M. André TRABOLD : c'est donc l'utilisateur qui aura en charge le paiement ?

Le Président : oui. Dans un premier temps, l'utilisateur règle la prestation directement puis, après mise en place du budget annexe, la CCPA règlera la facture puis établira un titre de remboursement. Une délibération explicative sera présentée à l'adoption.

M. Daniel DIETMANN : la réglementation a évolué en mars 2011. Depuis le 1^{er} janvier 2011, le contrôle des installations est obligatoire lors de ventes, alors que précédemment, la Loi imposait ce contrôle à partir de 2013.

Mlle FREYBURGER-BUTTET Noémie : cette phase intermédiaire permet à la CCPA de tester différents bureaux d'études.

- Le nombre d'installations à contrôler devrait se situer entre 600 et 2000 habitations.
- Pour toute nouvelle construction ou déclaration de travaux, la CCPA devra donner un agrément.

Noémie remercie l'assemblée pour son attention.

M. Daniel DIETMANN : il s'agit d'un dossier très complexe. De plus amples renseignements seront donnés ultérieurement, au fur et à mesure de l'avancement.

A l'issue de la présentation, le Président soumet, à l'approbation des membres, la décision ci-dessous.

Délibération n° C/2011/04/04

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est de la compétence de La Porte d'Alsace Communauté de Communes.

A ce titre et jusqu'à la mise en place de son budget annexe, il convient de fixer les modalités de fonctionnement du dit service. Le Président en expose les conditions :

- Depuis le 1^{er} janvier 2011, le contrôle diagnostic est obligatoire pour les ventes de biens immobiliers ;
- En l'absence de budget et de fixation de la redevance, en cours, l'utilisateur concerné règle directement la facture du contrôle qui aura été effectué par un Bureau proposé par la CCPA ;
- Après attribution du marché SPANC à un prestataire de service, la CCPA réglera la note de frais et procédera à l'émission du titre correspondant.

Le Président fait rappel des échéances et obligations :

- Avant le 31 décembre 2012, les habitations devront être contrôlées si :
 - Elles sont en zone d'assainissement non collectif,
 - Ou elles sont en zone d'assainissement collectif dont le réseau n'est pas encore réalisé,
 - Ou elles sont en zone d'assainissement collectif dont le réseau est réalisé mais elles n'y sont pas connectées.
- A partir du 1^{er} janvier 2013, toute construction nouvelle sera soumise à l'approbation du SPANC
 - En zone d'assainissement non collectif,
 - En zone d'assainissement collectif lorsque la possibilité de raccordement n'existe pas au moment du dépôt de permis ou déclaration préalable de travaux.

La CCPA sera en mesure d'effectuer les contrôles nécessaires dès l'automne 2011, après sélection du prestataire de service par marché formalisé.

La procédure pour la vente d'un bien immobilier :

- Le Notaire chargé de la vente adresse une demande d'établissement du diagnostic assainissement,
- La CCPA missionne le bureau d'études qui exécutera la prestation et transmettra le rapport qui sera validé et transmis au Notaire.

En cas d'avis non conforme, l'acheteur disposera de 4 ans pour effectuer les travaux de conformité.

La procédure après le diagnostic et contrôle des habitations :

- La Commune décide de réaliser les travaux d'Assainissement Non Collectif (ANC) à équilibrer avec une redevance,
- Ou la Commune décide de réaliser les travaux avec remboursement immédiat, au prorata des travaux effectués ;
- Ou la Commune n'assure pas la maîtrise d'ouvrage des travaux et chaque propriétaire réalise et finance ses propres travaux.

Où les explications données par le Président, le Conseil de Communauté, après délibération à l'unanimité DECIDE :

LA MISE EN PLACE D'UNE MESURE PROVISOIRE, entre le 1^{er} janvier 2011 et l'attribution du marché formalisé de prestation de service du contrôle :

- ✓ Réception par la CCPA de la demande de diagnostic adressée par le Notaire chargé de la vente ;
- ✓ Proposition d'un cabinet d'études chargé du contrôle et de la rédaction du rapport, par la CCPA ;
- ✓ Validation du rapport de contrôle par la CCPA et copie adressée au Notaire ;
- ✓ Règlement de la note de frais directement par l'usager.

A PARTIR DE LA MISE EN PLACE DU BUDGET ANNEXE ET DU MARCHÉ FORMALISÉ D'ATTRIBUTION DE LA MISSION DE CONTRÔLE :

- ✓ Réception par la CCPA de la demande de diagnostic adressée par le Notaire lors de la vente d'un immeuble,
- ✓ La CCPA missionne le cabinet d'études chargé du diagnostic et de la rédaction du rapport ;
- ✓ Retour du rapport, contrôle et visa de la CCPA
- ✓ Copie adressée au Notaire chargé de la vente
- ✓ Règlement de la note d'honoraire par la CCPA et émission de la redevance à l'usager.

DE DONNER DELEGATION au Bureau pour modifier ou compléter les dispositions ci-dessus stipulées.

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous actes à intervenir dans le cadre de ce dossier.

| | |
|----------------|---|
| POINT 4 | CONSTRUCTION DU POLE ENFANCE/JEUNESSE A DANNEMARIE |
|----------------|---|

Le Président présente les pièces nécessaires aux décisions à prendre par les membres.

- Le chiffrage et travaux complémentaires de l'avant projet définitif ;
- Les vues du bâtiment
- Le récapitulatif de l'estimation, HT des travaux.

Le Président précise que les surfaces sont identiques au projet initial. La Commission technique, consultée a donné un avis favorable, ainsi que le Bureau.

4.1. Approbation de l'Avant Projet Définitif

Délibération n° C/2011/04/05

Vu la décision du Conseil de Communauté en date du 11 décembre 2007, portant décision de construction d'un bâtiment pour les services à l'enfance ;

Vu la décision du Conseil de Communauté en date du 2 octobre 2008, portant délégation au Bureau ;

Vu la décision du Bureau en date du 22 octobre 2008, portant sur la mission d'assistance technique au Maître d'Ouvrage ;

Vu la décision du Conseil de Communauté du 25 février 2010, portant sur le lancement de la procédure ;

Vu l'avis du Jury en date du 7 juin 2010, portant examen des candidatures et classement des 3 équipes retenues, avis dûment constaté par le procès-verbal de séance ;

Vu la décision du Conseil de Communauté en date du 29 juin 2010, portant approbation du classement du Jury de concours ;

Vu l'avis du Jury de concours, en date du 30 septembre 2010, qui après analyse des prestations remises par les candidats A, B et C, a formulé un avis motivé dûment constaté par PV du même jour et propose au pouvoir adjudicateur le classement suivant : équipe A, puis B, puis C ;

Vu la décision du Conseil de Communauté, en date du 28 octobre 2010, portant désignation du lauréat de concours de la maîtrise d'œuvre ;

Vu la décision du Conseil de Communauté, en date du 03 décembre 2010, portant engagement du marché de maîtrise d'œuvre ;

Vu la décision du Conseil de Communauté, en date du 9 mars 2011, portant approbation de l'Avant Projet Sommaire ;

Entendu l'exposé de M. le Président de la Porte d'Alsace, Communauté de Communes ;

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité :

APPROUVE l'Avant Projet Définitif présenté par le Cabinet d'Architecture FACTORY de Mulhouse, pour la construction du pôle enfance/jeunesse à Dannemarie, selon le détail présenté en annexe et portant sur un montant total HT de 1 481 800,00€

INVITE le Maître d'œuvre à poursuivre sa mission : dépôt du permis de construire et démarrer la phase PRO-DCE.

DECIDE d'ENGAGER les travaux de construction du pôle enfance/jeunesse.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous actes y afférent.

4.2. Approbation du plan de financement

Délibération n° C/2011/04/06

Vu la décision de ce même jour, portant approbation de l'Avant Projet Détaillé de construction du pôle enfance/jeunesse à Dannemarie, présenté par le Cabinet d'Architecture FACTORY de Mulhouse ;

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement de la construction du pôle enfance/jeunesse à Dannemarie, tel qu'annexé ;

PRECISE que l'exécution des travaux ne sera engagée qu'après notification des partenaires financiers.

4.3. APPROBATION Avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre - Délégation au Bureau

Délibération n° C/2011/04/07

Vu la décision du Conseil de Communauté en date du 11 décembre 2007, portant décision de construction d'un bâtiment pour les services à l'enfance ;

Vu la décision du Conseil de Communauté en date du 2 octobre 2008, portant délégation au Bureau ;

Vu la décision du Bureau en date du 22 octobre 2008, portant sur la mission d'assistance technique au Maître d'Ouvrage ;

Vu la décision du Conseil de Communauté du 25 février 2010, portant sur le lancement de la procédure ;

Vu l'avis du Jury en date du 7 juin 2010, portant examen des candidatures et classement des 3 équipes retenues, avis dument constaté par le procès-verbal de séance ;

Vu la décision du Conseil de Communauté en date du 29 juin 2010, portant approbation du classement du Jury de concours ;

Vu l'avis du Jury de concours, en date du 30 septembre 2010, qui après analyse des prestations remises par les candidats A, B et C, a formulé un avis motivé dûment constaté par PV du même jour et propose au pouvoir adjudicateur le classement suivant : équipe A, puis B, puis C ;

Vu la décision du Conseil de Communauté, en date du 28 octobre 2010, portant désignation du lauréat de concours de la maîtrise d'œuvre ;

Vu la décision du Conseil de Communauté, en date du 9 décembre 2010, portant engagement du marché de Maîtrise d'œuvre ;

Vu la décision du Conseil de Communauté, en date du 9 mars 2011, portant approbation de l'APS ;

Vu la décision du Conseil de Communauté de ce jour, portant approbation de l'Avant Projet Détaillé

Entendu l'exposé de M. le Président de la Porte d'Alsace, Communauté de Communes ;

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité :

DONNE DELEGATION AU BUREAU pour conclure un AVENANT n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre conclu avec le Cabinet d'Architecture FACTORY de Mulhouse, pour la construction du pôle enfance/jeunesse à Dannemarie.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le marché de Maîtrise d'œuvre à intervenir et tous actes y afférent.

POINT 5 | VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011

Le Président présente le projet d'état 1259CTES complété. La résultante est une augmentation de 2,9% des taux. Cette hausse permettra de compenser la baisse des aides de la CAF et l'augmentation des charges liées au personnel (ASSEDIC...)

M. Mathieu DITNER : et par rapport à 2010 ?

Le Président : la CCPA reste constante dans son budget de fonctionnement.

Délibération n° C/2011/04/08

Le Conseil de Communauté, VOTE à l'unanimité, les taux d'imposition 2011, en conformité avec l'état 1259CTES :

| RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS | | | | |
|---|----------------------------------|-------------------|---------------------|------------------|
| Taxes | TX plaf. 2011 | Bases prévus | Prod tx constant | |
| Habitation | 3,72% | 15 327 000 | 570 164,40 | 1 064 229 |
| foncier | 2,82% | 11 009 000 | 310 453,80 | |
| foncier non b | 14,82% | 542 300 | 80 368,86 | |
| CFE additionnelle | 4,19% | 2 464 000 | 103 241,60 | |
| CFE Zone | 16,91% | 41 300 | 6 983,83 | 6 984 |
| SOUS/TOTAL | | 29 383 600 | 1 071 212,49 | 1 071 212 |
| PRODUIT ATTENDU DES TAXES ADDITIONNELLES | | | | 1 095 184 |
| CALCUL PRODUIT TAXES ADDITIONNELLES | | | | |
| | Coeff. Variation proportionnelle | | Taux votés | Produit corresp |
| TH | 1 095 184 | 1,029087 | 3,83% | 587 024 |
| TFB | | | 2,90% | 319 261 |
| TFNB | 1 064 229 | | 15,25% | 82 701 |
| CFE additionnelle | | | 4,31% | 106 198 |
| TOTAL | | | | 1 095 184 |
| CALCUL PRODUIT FISCALITE PROFESSIONNELLE DE ZONE | | | | |
| PFPZ | | | 17,37% | 7 174 |

| INSCRIPTIONS AU BUDGET | |
|-------------------------------|------------------|
| Produit FDL | 1 095 184 |
| CVAE | 60 609 |
| PRELEVEMENT GIR | - 122 609 |
| FDL | 1 033 184 |
| PFPZ | 7 174 |

POINT 6 ADOPTION DES BUDGETS 2011

6.1. BUDGET PRINCIPAL

Le Président présente et commente le projet de budget principal, ainsi que les graphiques extraits des principaux montants.

Délibération n°C/2011/04/09

Les membres approuvent, à l'unanimité, le budget principal 2011 arrêté et équilibré aux totaux suivants :

- Section de fonctionnement : 3 832 429,72€
- Section d'investissement : 2 546 320,09€

Délibération n° C/2011/04/10 - Détail des subventions annuelles diverses 2011

Les membres approuvent les subventions annuelles diverses 2011 telles qu'inscrites au

budget, comme suit :

| ARTICLE | SCE | DESIGNATION | PM 10 | DETAIL 2011 | TOTAL 2011 |
|--------------|------|--|--------------|----------------|------------------|
| 6574 36 | COL | Association Lycée Henner Altkirch-Boromo | 0 | | 500,00 |
| 6574 37 | GG | Porte d'Alsace Rugby Club | 0 | | 500,00 |
| 6574 10 | GG | Divers à affecter | 4470 | | 1 900,00 |
| 6574 11 | DIV | Office du Tourisme Altkirch (dans SMS) | 0 | | - |
| 6574 02 | GERP | Association arboricole Drie arbres fruitiers | 1939 | 2000 | 2 900,00 |
| | GERP | Association arboricole Ballersdorf | 0 | 250 | |
| | GERP | Association arboricole arbres fruitiers Bernwiller | 613 | 650 | |
| 6574 03 | GERP | Association Moulin Manspach | 0 | | - |
| | COL | COLLEGE | | | |
| 6574 14 | COL | Assoc. Mathématiques Sans Frontière | 400 | | 400,00 |
| 6574 13 | COL | Agent comptable Voyages linguistiques | 1200 | 1550 | 17 150,00 |
| 6574 15 | COL | Agent comptable Voyages divers | 700 | 450 | |
| 6574 16 | COL | Agent comptable piscine | 7500 | 7500 | |
| 6574 17 | COL | Assoc. sportive jeunes licenciés | 850 | 850 | |
| 6574 18 | COL | Agent comptable classes neige | 3130 | 3150 | |
| 6574 19 | COL | Agent comptable sorties ponctuelles | 3400 | 3400 | |
| 6574 20 | COL | Sorties cinéma | 250 | 250 | |
| 6574 05 | GG | Syndicat Apiculteurs Porte d'Alsace | 500 | | |
| TOTAL | | | 24952 | | 23 350,00 |

Délibération n° C/2011/04/11a - Détail de la subvention annuelle 2011 à L'Ecole de Musique de la région de Dannemarie

Les membres, à l'unanimité, approuvent la subvention annuelle 2011 à verser à l'Ecole de Musique de la région de Dannemarie suivant détail ci-dessous :

| ARTICLE | SCE | DESIGNATION | PM 10 | DETAIL | TOTAL 2011 |
|--------------|-----|------------------|-----------|--------|------------------|
| 6574 08 | EM | Ecole de musique | 32 000,00 | | 32 000,00 |
| TOTAL | | | | | 32 000,00 |

| <i>PM Prise en charge directe par la CCPA (frais gestion/fonctionnement bâtiment)</i> | | |
|---|--|------|
| 60611 | Eau/assainissement | 200 |
| 60612 | Energie (électricité) | 2000 |
| 60631 | Fournitures d'entretien (des locaux) | 200 |
| 60632 | Fourniture petit entretien | 200 |
| 6064 | Fournitures de bureau | 100 |
| 611 | Prestations services (dont OM) | 100 |
| 61522 | Entretien bâtiment | 600 |
| 61558 | Entretien autres (copieur/instruments) | 1300 |

| | | |
|-------|--|------|
| 616 | Primes d'assurances (bâtiment) | 100 |
| 6226 | Honoraires (partitions) | 600 |
| 6231 | Annonces, insertions (annuaire) | 100 |
| 6261 | Affranchissements | 400 |
| 6262 | Télécommunications | 750 |
| 62848 | redevance SACEM | 650 |
| 64 | Frais personnel (agent entretien CCPA) | 2500 |
| TOTAL | | 9800 |

Délibération n° C/2011/04/11b - Détail subvention annuelle 2011 à l'Association de la Maison de la Nature du Sundgau

Les membres approuvent la subvention annuelle 2011 à verser à l'Association de la Maison de la Nature du Sundgau comme suit :

| ARTICLE | SCE | DESIGNATION | PM 2010 | 2011 |
|---------|-----|--|-----------|-----------|
| 6574 01 | DIV | Association de la Maison de la Nature du Sundgau | 43 200,00 | 43 400,00 |

Délibération n° C/2011/04/12a - Détail des participations annuelles 2011

Les membres, à l'unanimité, approuvent les participations annuelles 2011 telles qu'inscrites au budget et à verser suivant détail ci-dessous.

| ARTICLE | SCE | DESIGNATION | PM 2010 | TOTAL 2011 |
|---------|-----------------------------------|---|----------------------------------|------------|
| 6558 | COL/CLOU | Participation au fonctionnement | | |
| | | RASED Dannemarie | 1 600 | 1 600 |
| | RASED Masevaux | 500 | 500 | |
| | GERPLAN G.GENERALE COL/CLOU | PM Sentier Chavannes/Etang PM Brigade Verte PM Montreux Château | <i>Suivant décompte présenté</i> | |

Délibération n° C/2011/04/12b - Détail des cotisations annuelles 2011

Les membres, à l'unanimité, approuvent les participations annuelles 2011 telles qu'inscrites au budget et à verser suivant détail ci-dessous.

| ARTICLE | SCE | DESIGNATION | Détail 2011 | TOTAL 2011 |
|---------|-----|--|-------------|------------|
| 6281 | GG | SYNDICAT MIXTE POUR LE SUNDGAU - Altkirch . Pays . OCM | | |
| | | | 13 000 | 53 200 |
| | | | 16 200 | |

| | | | |
|--|---|--------|--------------|
| | . Tourisme | 24 000 | |
| | PAIO | | 7 300 |
| | PFIL | | 2 000 |
| | PM Fonds concours aux Communes pour les restos | | suivant état |

6.2. BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES -BOM-

Le Président présente et commente le projet de budget annexe du service des ordures ménagères, ainsi que les graphiques extraits des principaux montants.

Délibération n° C/2011/04/13

Les membres approuvent, à l'unanimité, le budget annexe des ordures ménagères 2011, arrêté et équilibré aux montants suivants :

- Section de fonctionnement : 1 138 843,07€
- Section d'investissement : 59 860,00€

6.3. BUDGET ANNEXE ZONES ARTISANALES ECONOMIQUES - BAZA-

Le Président présente le projet de budget annexe des zones artisanales.

M. le Trésorier : il s'agit de la vente de terrains, à comparer à de la vente de marchandise. Un état des stocks doit être effectué, chaque année, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Délibération n° C/2011/04/14

Les membres approuvent, à l'unanimité, le budget annexe des zones artisanales 2011, arrêté et équilibré aux montants suivants :

- Section de fonctionnement : 1 607 939,00€
- Section d'investissement : 925 753,50€

A l'issue des votes, le Président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée, ainsi que les responsables de service et la Directrice, pour le respect des consignes données et le travail fourni.

| | |
|----------------|---|
| POINT 7 | APPROBATION SIGNATURE NOUVEAU CONTRAT ECO EMBALLAGES - Barème E - Délégation au Bureau |
|----------------|---|

M. Daniel DIETMANN : de plus en plus de collectivités adhèrent au système de La Porte d'Alsace. Le gisement pourra donc être mutualisé dans l'avenir.

Le Président : la CCPA est trop petite pour négocier, en direct, la vente des produits recyclables. Le nouveau barème « E » Eco-emballages permet d'opter pour trois possibilités. Il souhaite que la commission puisse étudier et orienter la décision.

Délibération n°C/2011/04/15

Le contrat barème « E » conclu avec Eco Emballages arrive à son terme le 31 décembre 2011.

Considérant que les conditions de soutien du nouveau contrat sont plus intéressantes que le précédent, soit un soutien égal à la performance et la possibilité offerte de faire valoir rétroactivement au 1^{er} janvier 2011, le barème E ;

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité :

DECIDE de conclure le nouveau barème E, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011 ;

DONNE DELEGATION au Bureau pour fixer les modalités et options ;

AUTORISE le Président ou son représentant à engager l'ensemble des démarches, procédures et à signer les actes y afférent.

POINT 8 | INFORMATIONS ET DIVERS

8.1. MOTION CONTRE LA FERMETURE DE CLASSES

Le Président fait lecture du projet de motion qu'il propose à l'adoption des membres.

M. André TRABOLD : les propos débattus lors du précédent Bureau, n'apparaissent pas dans cette motion.

Le Président : a longuement réfléchi à la rédaction de ce projet. Il n'a pas souhaité proposer des pistes de réflexion qui iraient dans le sens des fermetures de classe.

M. Christophe WEBER, Maire concerné par l'une des fermetures, précise la maturité des échanges, lors de la réunion qui s'est tenue à la CCPA. L'idée principale est la solidarité du territoire.

Le Président remercie M. WEBER pour cette précision. La motion proposée fait état des réflexions en cours. Le rôle de la CCPA se limite à demander à ce que des efforts soient fait, dans la mesure où le transport des enfants qui fréquentent ses ALSH dépend de la carte scolaire.

M. Christophe WEBER : les décisions précédentes ont toutes été approuvées à l'unanimité et il serait dommage que ce point ne puisse pas avoir le même consensus.

M. André TRABOLD n'est pas opposé mais il n'est pas d'accord avec les termes du dernier alinéa. Les problèmes en induisent un autre : les dérogations accordées.

M. Christophe WEBER : il faut jouer la solidarité et éviter les dérogations.

Le Président : la presse a relaté les termes de « paramètres d'ajustement ».

M. Daniel DIETMANN : si l'Education Nationale adopte une logique comptable, il faut que cela soit dans les 2 sens : prendre également en compte les parents. Dans le cadre de mise en place de nouveaux RPI, un problème supplémentaire risque d'apparaître : le Conseil Général poursuivra-t-il ses aides aux transports scolaires ? Par la négative, la charge des collectivités et des parents sera plus importante. Il soutient cette motion.

M. André THEVENOT est également d'accord sur la rédaction de la motion et donne pour exemple la situation de sa Commune, menacée de fermeture d'une classe. A ce jour et après avoir manifesté, le maintien a été confirmé. Il remercie le Président et M. Paul MUMBACH pour le soutien qu'ils ont apporté.

Le Président : la motion acte une logique, mais à chacun, à présent, de jouer « sa partition ».

A l'issue des débats, la motion est adoptée à 30 voix pour et 2 abstentions.

« La CCPA est une communauté de Communes créée en 1994, regroupant 33 communes rurales autour du chef lieu de canton de Dannemarie dans le Haut Rhin, avec une population de 15500 habitants.

Depuis plus de 10 ans l'enfance jeunesse est au cœur de notre action et nous avons créé 10 structures, harmonieusement réparties sur tout le territoire :

- 1 multi accueil
- 4 ALSH avec périscolaire
- 5 restaurants scolaires.

Ces différentes structures reposent sur la carte scolaire et notamment les RPI qui permettent d'optimiser les moyens de transport des enfants. Actuellement 40% des enfants scolarisés bénéficient de nos services périscolaires.

Cette réussite est le fruit d'engagements importants, notamment financiers, de la CC ainsi que ceux des communes qui ont investis dans la création ou l'amélioration de leurs écoles pour offrir les conditions d'un enseignement de qualité à nos enfants, ainsi qu'un accompagnement périscolaire adapté à la demande des parents.

La pertinence de notre action est d'ailleurs confirmée par la progression de la population de notre territoire qui s'établit à + 14% depuis 1999, la plus forte du Sundgau.

Malgré le dynamisme et l'investissement constant des élus, dans une démarche appropriée à notre territoire rural, qui garde l'enfant au cœur de nos actions, nous constatons que la logique comptable appliquée par le gouvernement fait de l'enfant un paramètre d'ajustement financier, conduisant à la fermeture :

- d'une classe au RPI de GOMMERSDORF/HAGENBACH

- d'une classe au RPI de WOLFERSDORF /ELBACH.

Les élus des 33 Communes de la Porte d'Alsace demandent à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, de prendre en compte ces éléments qui aujourd'hui font la richesse et la force de notre territoire rural, mais aussi participent à la stabilité de notre société, en s'engageant à préserver les 2 postes que vous comptez supprimer à la rentrée prochaine » »

8.2. SIGNATURE DES CONVENTIONS des circuits VTT avec la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue.

Le Président demande aux dernières Communes et Associations foncières, de se prononcer sur la demande faite par la CCCH, d'autorisation de passage des circuits VTT.

8.3. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT pour le Comité local d'animation et de coordination du Pays du Sundgau - Convention intégrée de Développement Durable (CIDD) 2011-2015.

Délibération n° C/2011/04/16

L'année 2011 marque la fin des Contrats de Ville Moyenne, d'Agglomération et de Pays avec la Région.

Les nouvelles interventions régionales dites de développement des territoires seront très ciblées. Chaque Pays signera une Convention Intégrée de Développement Durable (CIDD) avec la Région Alsace.

Le SMS a approuvé la mise en place d'un nouveau comité co-présidé par la Région et le SMS. Sa mission sera d'examiner les projets de développement et de donner un avis d'opportunité sur le degré structurant des projets.

A ce titre, la Communauté de Communes doit désigner son représentant titulaire et suppléant.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité DESIGNER les représentants au Comité local d'animation et de coordination du Pays du Sundgau comme suit :

Délégué titulaire : M. Pierre SCHMITT

Délégué suppléant : M. Daniel DIETMANN

8.4. Réforme de l'intercommunalité

Le Président informe les délégués, de l'avancement du dossier et de la réunion de la CDCI le 2 mai prochain. La presse a déjà fait écho des débats des commissions restreintes qui se sont tenues, notamment des propositions de fusion impactant la CCPA.

M. Paul MUMBACH en sa qualité de membre de la commission restreinte de l'Arrondissement d'Altkirch, confirme que plusieurs scénarios ont été présentés, notamment une fusion avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Lague. Les collectivités disposent de 3 mois pour discuter des projets. Les délibérations et schéma seront transmis à la Commission départementale (CDCI), qui disposera de 4 mois pour se prononcer et modifier le projet initial à la majorité des 2/3 de ses membres.

Le Président : suivant le résultat de la réunion de lundi 2 mai, il proposera un débat réunissant les conseillers communautaires de la CCPA, vraisemblablement le 25 juin. Il y sera abordé :

- . les compétences respectives
- . les difficultés administratives.

M. Guy BACH : et pour la fiscalité ?

Le Président : les taux seront harmonisés sur plusieurs années, correspondant à une « période de lissage ». Au vu du calendrier, cette réflexion sera pour la prochaine mandature.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés et aucun membre ne souhaitant plus prendre la parole, le Président lève la séance à 22 h 00.

Dannemarie, le 10 mai 2011
Le Président, Gérard LANDEMAINE

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du 9 mars 2011

Adjonction d'un point 8.3

POINT 1 – Approbation contribution SMS – part tourisme – délibération C/2011/04/01

POINT 2 – Approbation du bilan de la politique foncière – délibération C/2011/04/02

POINT 3 – SPANC

3.1. Création d'un budget annexe – délibération C/2011/04/03

3.2. Fixation modalités fonctionnement et délégation au Bureau – délibération C/2011/04/04

POINT 4 – POLE enfance/jeunesse

4.1. Approbation APD – délibération C/2011/04/05

4.2. Approbation plan de financement – délibération C/2011/04/06

4.3. Approbation avenant marché Maîtrise d'œuvre – délibération C/2011/04/07

POINT 5 – Vote des taux d'imposition 2011 – délibération C/2011/04/08

POINT 6 – Approbation des budgets 2011

6.1. Budget principal – délibération C/2011/04/09

- Détail des subventions – délibérations C/2011/04/10 et 11a et 11b

- Détail des participations/cotisations – délibérations C/2011/04/12a et 12b

6.2. Budget annexe ordures ménagères (BOM) – délibération C/2011/04/13

6.3. Budget annexe zones artisanales (BAZA) – délibération C/2011/04/14

POINT 7 – Nouveau contrat « E » Eco Emballages – délégation au Bureau – délibération C/2011/04/15

POINT 8 – Informations et divers

8.1. Motion pour le maintien de l'ouverture des classes

8.2. Information signature conventions passage circuits VTT

8.3. Désignation d'un délégué au Comité local d'animation et de coordination du Pays du Sundgau – délibération n° C/2011/04/16

8.4. Informations réforme de l'intercommunalité

| COMMUNES | TITULAIRES | Qualités | SIGNATURES | Observations |
|------------------|----------------------|-----------------------|------------|--------------|
| ALTENACH | LAMERE Jean-Luc | Maire, délégué | | |
| AMMERTZWILLER | DITNER Mathieu | Maire, délégué | | |
| BALLERSDORF | BOLORONUS Bernard | Maire, assesseur | | |
| | ULMANN Fabienne | Conseiller, déléguée | | |
| BALSCHWILLER | SCHNOEBELEN J.Marie | Maire, assesseur | | |
| | PEDUZZI Fernande | Conseiller, déléguée | | |
| BELLEMAGNY | ROY Thierry | Maire, assesseur | | |
| BERNWILLER | SCHITTLY Philippe | Maire, Vice-président | | |
| | ROTH Jean-Luc | Adjoint, délégué | | |
| BRECHAUMONT | ELSAESSER François | Maire, délégué | | |
| BRETTEEN | PFANTZER Pascal | Maire, délégué | | |
| BUETHWILLER | ANTZ André | Maire, délégué | | |
| CHAVANNES/ETANG | THEVENOT André | Maire, délégué | | |
| | QUIQUEREZ Alain | Adjoint, délégué | | |
| DANNEMARIE | MUMBACH Paul | Maire, Vice-président | | |
| | KOEGLER Oscar | Conseiller, délégué | | |
| | DE PAULI Dominique | Conseiller, délégué | | |
| | SCHERRER Thibaut | Conseiller, délégué | | |
| | WILLM Pierre | Adjoint, délégué | | |
| DIEFMATTEN | BAUR Roger | Maire, délégué | | |
| EGLINGEN | SCHMITT Pierre | Maire, Vice-président | | |
| ELBACH | SCHACHERER Emmanuel | Maire, délégué | | |
| ETEIMBES | FINK Jean-Luc | Maire, délégué | | |
| FALKWILLER | LANDEMAINE Gérard | Adjoint, Président | | |
| GILDWILLER | SCHNOEBELEN Gabriel | Maire, délégué | | |
| GOMMERSDORF | HAENNIG Jean-Marie | Adjoint, délégué | | |
| GUEVENATTEN | SCHITTLY Bernard | Maire, délégué | | |
| HAGENBACH | BACH Guy | Maire, délégué | | |
| | BENJAMIN Carole | Conseiller, déléguée | | |
| HECKEN | GENTZBITTEL Claude | Maire, délégué | | |
| MAGNY | BIHR Virginie | Conseiller, déléguée | | |
| MANSPACH | DIETMANN Daniel | Maire, Vice-président | | |
| | BIECHLIN Bertrand | Adjoint, délégué | | |
| MONTREUX-JEUNE | HERRGOTT Michel | Maire, délégué | | |
| MONTEUX-VIEUX | TRABOLD André | Maire, Vice-président | | |
| | VIC Marie Denise | Adjoint, déléguée | | |
| RETZWILLER | GISSINGER François | Maire, assesseur | | |
| | CHATONNIER Gérard | Adjoint, délégué | | |
| ROMAGNY | PROB Anne | Adjoint, assesseur | | |
| SAINT-COSME | WIES Joël | Maire, assesseur | | |
| STERNENBERG | SUTTER Bernard | Maire, Vice-président | | |
| TRAUBACH-le-BAS | BISCHOFF Jean-Claude | Maire, délégué | | |
| TRAUBACH-le-HAUT | FREYBURGER Christian | Adjoint, délégué | | |
| VALDIEU-LUTRAN | BARNABE Daniel | Maire, assesseur | | |
| WOLFERSDORF | WEBER Christophe | Maire, délégué | | |

SIGNATURE DES DELEGUES SUPPLEANTS

| COMMUNES | SUPPLEANTS | Qualités | SIGNATURES | Observations |
|------------------|---------------------|----------------------|------------|--------------|
| ALTENACH | HEISCH Jacky | Conseiller, délégué | | |
| AMMERTZWILLER | DELEURY Bernard | Adjoint, délégué | | |
| BALLERSDORF | FINK David | Conseiller, délégué | | |
| | BUEB Jean | Adjoint, délégué | | |
| BALSCHWILLER | SCHAD Pierre | Adjoint, délégué | | |
| | KIPPELEN J.Baptiste | Conseiller, délégué | | |
| BELLEMAGNY | BILGER Christian | Adjoint, délégué | | |
| BERNWILLER | GRZELAK Chantal | Conseiller, déléguée | | |
| | GRASSER Jean-Claude | Conseiller, délégué | | |
| BRECHAUMONT | GUITTARD Franck | Adjoint, délégué | | |
| BRETTEN | BERNARD Robert | Adjoint, délégué | | |
| BUETHWILLER | COLIN Marc | Adjoint, délégué | | |
| CHAVANNES/ETANG | ANTOINE J.Charles | Conseiller, délégué | | |
| | SCHITTLY Aline | Conseiller, déléguée | | |
| DANNEMARIE | RIGAUD Christian | Adjoint, délégué | | |
| | FLURY Michel | Conseiller, délégué | | |
| | STROH Dominique | Adjoint, déléguée | | |
| | MORIS Séverine | Conseiller, déléguée | | |
| | HAUSSER Hubert | Conseiller, délégué | | |
| DIEFMATTEN | MONTAVON Geneviève | Adjoint, déléguée | | |
| EGLINGEN | BRUN Vincent | Adjoint, délégué | | |
| ELBACH | VOGT Daniel | Adjoint, délégué | | |
| ETEIMBES | ALARCON Roger | Conseiller, délégué | | |
| FALKWILLER | GROSS Louis | Maire, délégué | | |
| GILDWILLER | CHRISTEN J.louis | Conseiller, délégué | | |
| GOMMERSDORF | NASS Denis | Maire, délégué | | |
| GUEVENATTEN | FLORIN Frédéric | Conseiller, délégué | | |
| HAGENBACH | ROCHEREAU Philippe | Adjoint, délégué | | |
| | RAPP Benoît | Conseiller, délégué | | |
| HECKEN | SCHAFFHOLD Philippe | Adjoint, délégué | | |
| MAGNY | MALICE Audrey | Conseiller, déléguée | | |
| MANSPACH | MONNOT Jerry | Adjoint, délégué | | |
| | WIEDEMANN Pascal | Conseiller, délégué | | |
| MONTREUX-JEUNE | STEMMELEN Aurore | Conseiller, déléguée | | |
| MONTEUX-VIEUX | HAEMMERLE Michel | Conseiller, délégué | | |
| | FORSTER Fabien | Conseiller, délégué | | |
| REZWILLER | VIRON M.Bernadette | Conseiller, déléguée | | |
| | MAALEM Audrey | Conseiller, déléguée | | |
| ROMAGNY | LEWEK Denis | Maire, délégué | | |
| SAINT-COSME | HESCHUNG Michel | Conseiller, délégué | | |
| STERNENBERG | BIHR Jean-Yves | Adjoint, délégué | | |
| TRAUBACH-le-BAS | STUTZMANN Guy | Adjoint, délégué | | |
| TRAUBACH-le-HAUT | CENTLIVRE Guy | Conseiller, délégué | | |
| VALDIEU-LUTRAN | DEMOUGE Philippe | Conseiller, délégué | | |
| WOLFERSDORF | PLATT-GUTKNECHT Ch | Adjoint, déléguée | | |

ANNEXE au point 4.2**PLAN DE FINANCEMENT POLE ENFANCE/JEUNESSE - OPERATION 71**

| | | HT | TVA | TOTAL TTC |
|-----------------------|-----------------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| DEPENSES | MAITRISE D'ŒUVRE | 205 000,00 | 40 180,00 | 245 180,00 |
| | TRAVAUX | 1 471 571,91 | 288 428,09 | 1 760 000,00 |
| | MATERIEL/MOBILIER | 50 167,22 | 9 832,78 | 60 000,00 |
| TOTAL DEPENSES | | 1 726 739,13 | 338 440,87 | 2 065 180,00 |
| RECETTES | CG68 | 225 000,00 | - | 225 000,00 |
| | CAF | 496 000,00 | - | 496 000,00 |
| | Fonds parlementaires | 20 000,00 | - | 20 000,00 |
| | Région | 20 000,00 | - | 20 000,00 |
| | sous total | 761 000,00 | - | 761 000,00 |
| | Emprunt | 450 000,00 | - | 450 000,00 |
| | Emprunt relais | 100 000,00 | - | 100 000,00 |
| | sous total | 1 311 000,00 | - | 1 311 000,00 |
| | DDR/DTR (virement fonctionnement) | 158 000,00 | - | 158 000,00 |
| | sous total | 1 469 000,00 | - | 1 469 000,00 |
| | FCTVA | - | 267 299,22 | 267 299,22 |
| | sous total | 1 469 000,00 | 267 299,22 | 1 736 299,22 |
| | Fonds propres | 257 739,13 | 71 141,65 | 328 880,78 |
| TOTAL RECETTES | | 1 726 739,13 | 338 440,87 | 2 065 180,00 |